



ARRETE N° 311/17

OBJET : COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE 2018/2019

Le Maire de JUVIGNAC,

Vu le Code Électoral et notamment les articles L 17 et L 40 ; Considérant qu'il y a lieu de désigner pour la Commune de JUVIGNAC les représentants du Maire au sein des Commissions chargées de la révision annuelle des listes électorales;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les personnes ci-après désignées sont chargées de représenter le Maire au sein des commissions de révision des listes électorales de la Commune :

Commission administrative chargée d'établir la liste générale des électeurs de la commune :

Monsieur Jacques BOUSQUEL
101 route de Lavérune 34990 Juvignac
Né le 24/01/1944 à Montpellier (34)

Commission administrative instituée pour chaque bureau de vote :

Bureau	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville	Date et ville de naissance
1,2,3,4	Madame	VIGNERON	Emmanuelle	19 rue des Veneurs	34990	Juvignac	07/10/1980 à Mont St Aignan (76)
5,6,7,8	Monsieur	WAGNER	André	1 rue des Quintefeuilles	34990	Juvignac	12/07/1941 à Les Attafs (99)

ARTICLE 2:Tout délégué se trouvant dans l'impossibilité d'assister à une ou plusieurs réunions pourra donner procuration à un autre délégué figurant à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet de l'HERAULT et notifié aux intéressés.

Transmis à M. Le Préfet de L'Hérault le :

Fait à Juvignac, le 30 août 2017

Publié le :

Le Maire,

Notifié le :



Jean-Luc SAVY